

L'adaptation de la France au changement climatique mondial

Déclaration du groupe de la CFDT

Nous tenons à l'affirmer d'emblée : la CFDT a voté cet avis car nous partageons les objectifs des rapporteurs, leur analyse et l'ensemble des préconisations. Face à un environnement changeant, le GIEC considère que nous n'avons pas d'autre choix que de nous adapter afin d'atténuer les effets néfastes, mais aussi d'exploiter les opportunités bénéfiques. Ces considérations ont prévalu dans l'avis et la CFDT les partage.

Aucune voix ne doit manquer aujourd'hui, car comme chacun le sait, il y a urgence à agir pour protéger le vivant, et plus particulièrement protéger l'Homme de lui-même.

C'est sur ce dernier point que nous souhaitons nous arrêter. Même s'il subsiste encore quelques détracteurs, il est reconnu mondialement que l'activité humaine est la cause des changements climatiques déjà perceptibles. L'humanité est donc face à deux responsabilités.

La première est de réduire les émissions de gaz à effet de serre afin de limiter le réchauffement climatique à 2°C. C'est tout l'enjeu des négociations de la COP 21 de 2015 à Paris. Le projet de loi de programmation sur la Transition énergétique doit pleinement s'inscrire dans cet objectif.

La seconde est d'agir dès aujourd'hui afin de s'adapter à cet environnement changeant.

La CFDT y voit quatre raisons majeures :

- la raison économique : ces trente dernières années ont été dominées par une vision à court terme, le financier prenant même le pas sur l'économique. S'adapter au monde de demain doit conduire à une véritable rupture, et redonner ainsi toute sa place à une vision long terme que réclame notamment l'adaptation au changement climatique ;
- une raison environnementale : s'adapter, c'est reconsidérer les liens entre l'humanité et son environnement. Il ne s'agit pas d'arrêter les activités humaines. Il s'agit de faire autrement afin de ne pas renouveler nos exactions à l'encontre de la nature ;
- une raison sociale : s'adapter, c'est changer nos modes de production et de consommation et, dans ces domaines, tous les secteurs d'activité, qu'ils soient privés ou publics, sont concernés. Ce qui est en jeu, c'est notre capacité collective à gérer les mutations professionnelles induites de manière intelligente dans l'intérêt de tous ;
- une raison sociétale : face au chômage qui gangrène notre société et fragilise notre démocratie, nous ne voulons pas laisser des dettes sociales et environnementales à nos

descendants. Le CESE ne cesse de le clamer depuis le début de la mandature : s'adapter au changement climatique mondial revient à construire un nouveau projet de société.

Pour la CFDT, cet avis est un appel. Un appel à agir pour construire une nouvelle société. Un appel à considérer l'adaptation non pas comme une contrainte, mais comme une opportunité. Une opportunité que nous devons saisir.

La CFDT a voté l'avis.